

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mai à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Didier HUCHON, Président.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Franck AUBIN – Annick BRAUD – Thérèse COLINEAU – Philippe COURPAT – Marie-Ange DÉNÉCHÈRE – Régis LEBRUN – Didier SAUVESTRE.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN – Christelle BARBEAU – Sophie BIDE-ENON – Corinne BLOCQUAUX – Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Luc PELÉ – Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Jean BESNARD – Christophe JOLIVET – Marie LE GAL – Claudie MONTAILLER.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Christophe DOUGÉ – Benoît BRIAND – Isabelle HAIE – Sylvie MARNÉ – Serge PIOU – Denis RAIMBAULT.

ORÉE-D'ANJOU : André MARTIN – Isabelle BILLET – Émilie BOUVIER – Philippe GILIS – Guylène LESERVOISIER – Céline PIGRÉE – Ludovic SÉCHÉ.

SÈVREMOINE : Didier HUCHON – Claire BAUBRY – Céline BONNIN – Catherine BRIN – Richard CESBRON – Jean-Michel COIFFARD – Chantal GOURDON – Mathieu LERAY – Paul NERRIÈRE.

Nombre de présents : 42

Pouvoirs : Yannick BENOIST donne pouvoir à Christophe DOUGÉ – Sonia FAUCHEUX donne pouvoir à Régis LEBRUN – Danielle JARRY donne pouvoir à Serge PIOU.

Nombre de pouvoirs : 3

Étaient excusés : Yannick BENOIST – Sonia FAUCHEUX – Geneviève GAILLARD – Danielle JARRY – Brigitte LEBERT – Nadège MOREAU – Olivier MOUY.

Nombre d'excusés : 7

Secrétaire de séance : Corinne BLOCQUAUX.

Comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes.

EXPOSÉ :

Monsieur le Président quitte la salle.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame Chantal GOURDON, Conseillère déléguée et 13^{ème} membre du Bureau, est élue à l'unanimité pour présider la séance.

EXPOSÉ :

Madame Chantal GOURDON, Conseillère déléguée et 13^è membre du Bureau, expose :

À la suite de l'examen des comptes de gestion de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », « Zones d'activités économiques », « Bâtiments d'activités économiques », « Mobilité », « Scènes de Pays », « Eau », « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « GEMAPI et eaux pluviales », le Conseil communautaire est invité à statuer sur les comptes administratifs de chacun de ces dix (10) budgets, dressés par l'ordonnateur et qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Budget Principal :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 59.21% par rapport au budget prévu. Cependant, ce taux de réalisation passe à 78.74%, après déduction des crédits provisionnés pour :

- Le programme local de l'habitat et les appels à projet, inscrits en restes à réaliser en 2024 ;
- La couverture du déficit de stock du budget « zones d'activités économiques » ;
- « marge » au budget supplémentaire 2023.

Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 79.72%, les charges de personnel, 90.00%. À noter que ces charges de personnel couvrent l'ensemble des services (paiement des personnels sur le budget principal et remboursement par les budgets annexes).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 99.26%.

Les recettes fiscales (hors taxe GEMAPI), 10 277 185.00 €, réalisées à 109.95% du prévisionnel, représentent 27.80% des recettes.

Les **investissements** représentent 2 792 091.63 €, soit un taux de réalisation à 87.42% après déduction des crédits :

- Inscrits suite à l'autofinancement dégagé par le suréquilibre de la section de fonctionnement ;
- Repris au budget 2024 en restes à réaliser ;
- Inscrits comme emprunt accordé au budget « zones d'activités économiques », pour l'équilibre des opérations de stock.

Budget Gestion des déchets :

Les dépenses de fonctionnement, après prise en compte des restes à réaliser pour l'appel à projet « transition écologique », 45 412.00 €, font apparaître un taux de réalisation de 94.21 %. Soit 11 454 167,71 € de dépenses réelles, dont 6 650 471.74 € de prestations de services et 3 480 578.55 € de participation à Valor3e pour le tri des emballages et le traitement du résiduel.

Les charges de personnel s'élèvent à 657 646.00 €.

En recettes de fonctionnement, les recettes réelles perçues, 13 731 614.03 € sont de 4.99 % supérieures au prévisionnel ; le montant perçu de redevance incitative est proche du montant prévu, + 1.84 %, en revanche, la vente de marchandises est supérieure de +39.03 % par rapport aux prévisions, +8.33 % pour les subventions des éco-organismes.

Les investissements se sont élevés à 1 204 790.97 €, dont 906 699.66 € pour la restructuration des déchèteries.

Par ailleurs, 772 109.00 € sont inscrits en restes à réaliser.

Budget Zones d'activités économiques :

L'entretien des zones d'activités économiques existantes s'est élevé à 1 050 295.68 €.

2 007 098.61 € ont été investis dans l'extension et l'aménagement des zones. La vente de terrains aménagés s'est élevée à 434 314.00 €.

L'entretien des zones, les charges et taxes afférentes, ont été financés par le budget principal à hauteur de 856 646.08 €. Par ailleurs, le partage de fiscalité avec les communes, taxe d'aménagement et taxe foncière, a rapporté 260 374.81 €.

Budget Bâtiments d'activités économiques :

Les charges à caractère général sont en forte augmentation en 2023 du fait du rattachement du bâtiment « Synergie » à ce budget. Elles passent ainsi de 122 664.15 € en 2022 à 335 984.15 € en 2023, dont 159 764.00 € de taxes foncières contre 69 593.00 € en 2022 et 137 607.34 € en énergie et électricité, contre 9 206.13 € en 2022.

22 804.43 € ont été consacrés à l'entretien des bâtiments.

A noter qu'une partie du déficit de fonctionnement du budget provient du fait que les loyers issus des crédits baux sont enregistrés en recettes d'investissement alors que les bâtiments concernés font par ailleurs l'objet d'amortissements.

Après une vente partielle en 2019, les alvéoles restantes de l'atelier relais Anjou Actiparc, à Beaupréau, ont été vendues pour 385 000.00 €. L'atelier relais de La Salle de Vihiers a également été vendu pour 30 000.00 €.

Budget Mobilité :

Le budget Mobilité atteint un taux de réalisation de 98.51 % des **dépenses réelles de fonctionnement**.

Sur 7 410 941.52 € de dépenses, les prestations de service représentent 6 899 030.79 €, dont 5 527 604.64 € pour les transports scolaires. Les charges de personnel s'élèvent à 299 122.00 € sur 345 000.00 € prévus.

Les **recettes de fonctionnement** affichent un taux de réalisation de 89.46 %. La subvention du budget principal s'élève à 1 838 085.88 € sur 2 761 642.00 € prévus. Cette subvention n'a pas été réalisée à hauteur du montant prévu du fait d'un rattrapage de subventions dues par le Conseil régional. Ainsi, la subvention régionale s'est élevée à 4 375 107.76 € contre 3 674 646.00 € prévus, soit 700 461.76 € supplémentaires.

Les recettes des voyageurs s'élèvent à 1 203 564.58 € ; la location des vélos électriques à 7 787.50 €.

Budget Scènes de Pays :

Les dépenses de fonctionnement du budget affichent un taux de réalisation de 96.91% : 1 010 809.74 € sur 1 043 000.00 € prévus. Les prestations de services (pour l'essentiel les contrats de cession), représentent 341 130.00 € et les charges de personnel 381 437.04 €.

Les recettes de fonctionnement affichent le même taux de réalisation, 96.91 %, du fait de l'équilibre du budget par le versement d'une subvention du budget principal : 591 954.20 € sur 654 000.00 € prévus. Les autres principales recettes, sur l'année civile et non culturelle, sont, les subventions à hauteur de 216 463.00 €, les recettes de billetterie 191 934.40 €, et le mécénat 19 900.00 €.

Budget Eau :

Ce service faisant l'objet d'une délégation, **les dépenses de fonctionnement** du budget sont pour l'essentiel des dépenses de transfert vers la section d'investissement pour le financement du renouvellement des réseaux et pour l'entretien des ouvrages. Ainsi, sur 2 372 247.88 € de dépenses, 1 452 255.71 € sont consacrés à l'amortissement des immobilisations. Par ailleurs, le montant minimum d'autofinancement requis en 2024 pour couvrir les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser s'élève à 1 431 892.89 €.

Les charges de personnel sont de 333 579.00 €.

A noter que les compensations liées aux échanges d'eau se sont élevées à 168 500.77 €, avec un rattrapage de l'année 2021.

Les investissements s'élèvent à 3 976 001.56 €. Par ailleurs, 2 016 305.02 € sont inscrits en restes à réaliser.

Budget Assainissement collectif :

Les dépenses réelles de fonctionnement, 6 357 399.82 €, représentent 78.34% du prévisionnel.

Les dépenses de sous-traitance générale représentent 1 273 996.78 €. 1 252 733.93 € ont été consacrés à l'entretien des réseaux et infrastructures.

Les charges de personnel se sont élevées à 1 626 738.00 €.

2 513 901,30 € ont été consacrés à l'amortissement des immobilisations.

À noter que la charge financière s'élève à 292 871.28 €, pour 1 340 942.87 € de remboursement du capital.

Les recettes liées au service s'élèvent à 10 010 347.24 €, soit 97.32% du prévisionnel.

Les **investissements** réalisés, d'un montant de 5 410 037.81 €, se répartissent principalement en 1 643 945.13 € de travaux de construction et réhabilitation des ouvrages, et 3 637 338.13 € de travaux sur réseaux. 4 728 002.19 € de travaux sont par ailleurs inscrits en restes à réaliser.

Un emprunt de 8 764 750.00 € a été réalisé pour le financement des travaux sur les réseaux.

Budget SPANC :

Les **dépenses de fonctionnement** sont réalisées à 84.85% du provisionnel, et correspondent pour l'essentiel aux charges de personnel, 257 582.00 € sur 285 205.00 €.

Concernant les **recettes** de la section, la facturation des contrôles réalisés s'élève à 373 084.37 €.

Aucun investissement n'a été réalisé.

Budget GEMAPI et eaux pluviales :

Eaux pluviales :

L'année 2023 restant une année de définition avec les communes des champs d'intervention pour la gestion des eaux pluviales. Ainsi, le budget consacré à cette compétence affiche un taux de réalisation faible à 48.57 % **des dépenses réelles de fonctionnement**. En particulier, 400 000.00 € étaient provisionnés pour l'entretien des bassins d'orages, mais cet entretien n'a pas été complètement réalisé sur 2023.

En revanche, 315 029.69 € ont été consacrés à l'entretien des réseaux, sur également 400 000.00 € provisionnés.

Les charges de personnel s'élèvent à 532 155.00 € sur une prévision de 655 000.00 €.

Les **recettes de fonctionnement** comprennent une subvention de 1 000 000.00 € du budget principal, correspondant au transfert de charges validé avec les communes, et 400 000 € de la taxe GEMAPI.

Les travaux de réseaux et mises en séparatifs, se sont élevés à 2 421 223,63 €HT, par ailleurs, 2 893 647,50 €HT sont inscrits en restes à réaliser.

Un emprunt de 10 010 300.00 € a été réalisé pour les travaux engagés et à venir.

GEMAPI :

En dépenses de fonctionnement, les charges de personnel se sont élevées à 41 375.00 €, les contributions aux syndicats à 696 675.74 €.

A noter qu'une provision de 200 000.00 € a été constituée. Cette provision sera sollicitée en cas d'intervention en urgence pour l'entretien des ouvrages classés de protection contre les inondations.

En recette de fonctionnement, la taxe GEMAPI s'élève à 1 970 119.00 € (soit au total 2 370 119.00 € considérant les 400 000.00 € affectés à la gestion des eaux pluviales dans la lutte contre les inondations).

La subvention d'équipement versée **en investissement** à l'Etablissement public Loire, s'élève à 501 085.00 €. Elle est autofinancée par affectation, en 2024, d'une partie de l'excédent de fonctionnement au 1068.

Les résultats ressortant des comptes administratifs sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL 450	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	31 679 302,34 €	2 856 148,19 €
Recettes	37 037 964,44 €	1 051 986,01 €
Résultat exercice	5 358 662,10 €	- 1 804 162,18 €
Résultat antérieur	26 846 292,54 €	2 965 988,66 €
Résultat cumulé	32 204 954,64 €	1 161 826,48 €

BUDGET ANNEXE 451 DECHETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	11 942 120,67 €	1 651 424,42 €
Recettes	13 420 487,58 €	585 532,41 €
Résultat exercice	1 478 366,91 €	-1 065 892,01 €
Résultat antérieur	337 043,29 €	4 593 396,26 €
Résultat cumulé	1 815 410,20 €	3 527 504,25 €

BUDGET ANNEXE 452 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 715 767,28 €	2 503 481,37 €
Recettes	3 715 767,28 €	434 314,00 €
Résultat exercice	0.00 €	-2 069 167,37 €
Résultat antérieur	0.00 €	-6 594 940,49 €
Résultat cumulé	0.00 €	-8 664 107,86 €

BUDGET ANNEXE 453 BATIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 352 913,78 €	894 183,08 €
Recettes	1 015 621,02 €	1 174 313,73 €
Résultat exercice	-337 292,76 €	280 130,65 €
Résultat antérieur	-335 984,15 €	1 795 992,84 €
Résultat cumulé	-673 276,91 €	2 076 123,49 €

BUDGET ANNEXE 454 MOBILITÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 436 628,82 €	130 732,70 €
Recettes	7 541 674,22 €	27 707,68 €
Résultat exercice	105 045,40 €	-103 025,02 €
Résultat antérieur	0.00 €	-2 020,38 €
Résultat cumulé	105 045,40 €	-105 045,40 €

BUDGET ANNEXE 455 SCENES DE PAYS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 020 486,34 €	0.00 €
Recettes	1 020 486,34 €	9 676,60 €
Résultat exercice	0.00 €	9 676,60 €
Résultat antérieur	0.00 €	66 200,69 €
Résultat cumulé	0.00 €	75 877,29 €

BUDGET ANNEXE 456 EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 372 247,88 €	4 436 163,21 €
Recettes	3 322 692,71 €	1 460 070,71 €
Résultat exercice	950 444,83 €	-2 976 092,50 €
Résultat antérieur	4 214 184,93 €	3 560 504,63 €
Résultat cumulé	5 164 629,76 €	584 412,13 €

BUDGET ANNEXE 457 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 055 273,74 €	8 347 782,01 €
Recettes	11 301 881,06 €	15 382 678,85 €
Résultat exercice	1 246 607,32 €	7 034 896,84 €
Résultat antérieur	1 287 462,15 €	86 414,54 €
Résultat cumulé	2 534 069,47 €	7 121 311,38 €

BUDGET ANNEXE 458 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	285 205,80 €	0.00 €
Recettes	604 925,65 €	0.00 €
Résultat exercice	319 719,85 €	0.00 €
Résultat antérieur	-228 832,98 €	4 469,03 €
Résultat cumulé	90 886,87 €	4 469,03 €

BUDGET ANNEXE 459 GEMAPI ET EAUX PLUVIALES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 132 363,31 €	3 406 553,36 €
Recettes	3 614 489,71 €	10 957 388,26 €
Résultat exercice	1 482 126,40 €	7 550 834,90 €
Résultat antérieur	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	1 482 126,40 €	7 550 834,90 €

Résultat budgets agrégés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exercice	10 603 680,05 €	6 857 199,91 €
Cumulé	42 723 845,83 €	13 333 205,69 €

Le Conseil communautaire :

Après avoir élu son président de séance, et constaté que Monsieur le Président s'est retiré ;

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

Article premier : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 2 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 3 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Zones d'activités économiques » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 4 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Bâtiments d'activités économiques » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 5 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Mobilité » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 6 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Scènes de Pays » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 7 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Eau » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 8 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Assainissement collectif » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 9 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « Assainissement non collectif » 2023 tel qu'il a été présenté.

Article 10 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales » 2023 tel qu'il a été présenté.

Le Président,
Didier HUCHON